

Société Générale (France) **BEL 20 Index**

Emis par Société Générale (France)

- Investissement sur 6 ans et demi
- Lié à l'indice BEL 20®
- A l'échéance, possibilité de doubler la performance positive de l'indice BEL 20®
- Performance à l'échéance retenue entre minimum -25 % et maximum +60 %¹: à l'échéance, droit au remboursement de minimum 75 % à maximum 160 % du capital investi (hors frais²) sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Emetteur
- Rendement annuel actuariel brut de minimum -4,61 % et de maximum 7,15 % (frais d'entrée maximum inclus²)

Public cible et nature de l'investissement

Cet instrument de créance est destiné aux clients expérimentés de Delta Lloyd Bank S.A. (FSMA 025573 A) qui ont une connaissance suffisante pour évaluer, au regard de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument complexe (notamment une familiarisation avec l'indice BEL 20® et les taux d'intérêt). De plus, Société Générale (France) BEL 20 Index est réservé aux clients Premium et Nagelmackers tels que définis dans le Règlement «Offre de produits et services» disponible sur www.deltalloydbank.be/reglements et dans toutes les agences Delta Lloyd Bank.

Société Générale (France) BEL 20 Index est un instrument de créance structuré émis par Société Générale (France). En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'Emetteur qui s'engage à vous rembourser à l'échéance de minimum 75 % à maximum 160 % du capital investi (hors frais²) compte tenu du calcul de la Performance Retenue de l'indice BEL 20®. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Emetteur, vous risquez de ne pas percevoir les sommes auxquelles vous auriez droit et de perdre le capital que vous avez investi ou une partie de celui-ci.

Possibilité de doubler à l'échéance la performance positive de l'indice BEL 20® dans la limite de maximum +60 %¹

La performance à l'échéance de Société Générale (France) BEL 20 Index est liée à l'indice BEL 20®, l'indice de référence du marché belge des actions.

A l'échéance des 6 ans et demi, la Performance Retenue de Société Générale (France) BEL 20 Index est calculée comme suit:

- **Si la performance de l'indice BEL 20® depuis la date d'émission de l'investissement est positive**, cette performance sera doublée et retenue dans la limite de maximum +60 %¹. Ainsi, si la performance de l'indice à l'échéance est supérieure ou égale à +30 %, la Performance Retenue sera égale à +60 %¹.
- **Si la performance de l'indice BEL 20® depuis la date d'émission de l'investissement est négative**, cette performance sera prise en compte à sa valeur réelle dans la limite de -25 %. Ainsi, si la performance de l'indice à l'échéance est inférieure à -25 %, la Performance Retenue sera égale à -25 %.

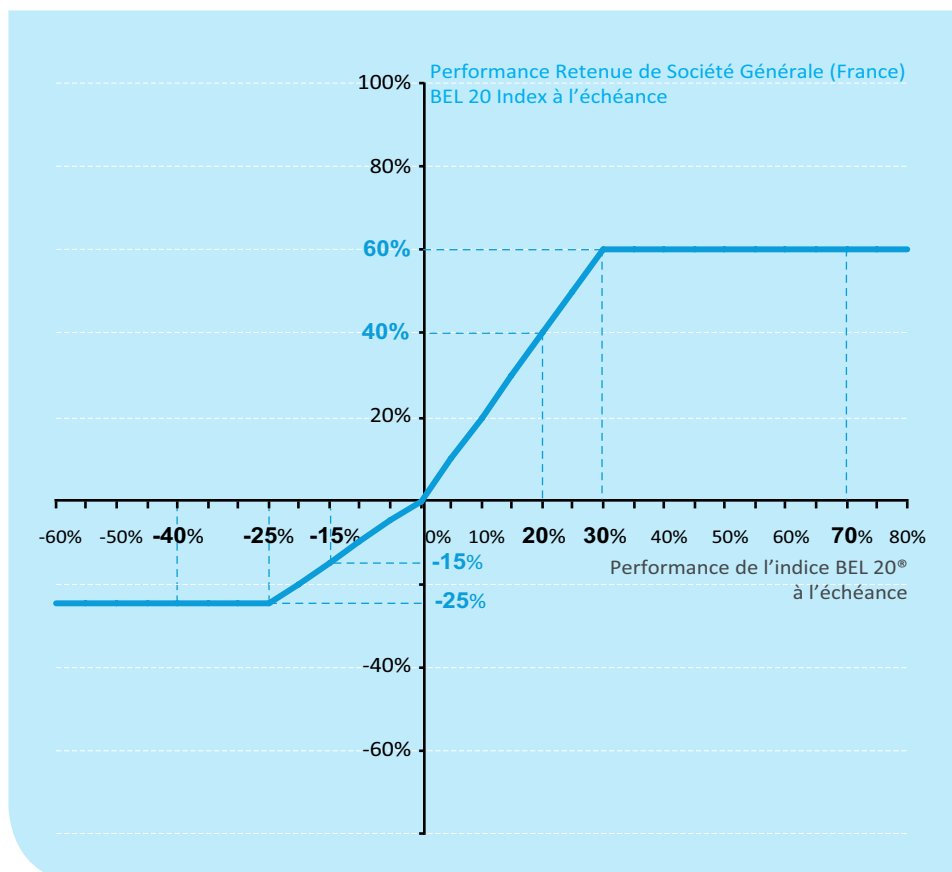
A l'échéance, droit au remboursement de minimum 75 % à maximum 160 % du capital investi

Compte tenu du calcul de la Performance Retenue, vous avez droit au remboursement de minimum 75 % à maximum 160 % du capital investi (hors frais²), sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Emetteur.

¹ Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 21 % + éventuelle cotisation supplémentaire de 4 % sous certaines conditions si l'investisseur est une personne physique résidant en Belgique (sauf modification légale).

² Frais d'entrée de maximum 2 %.

Illustration du mécanisme de calcul de la Performance Retenue de Société Générale (France) BEL 20 Index à l'échéance (hors frais¹)



Illustrations fictives

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de Société Générale (France) BEL 20 Index. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale ni une garantie quant à la plus-value effectivement distribuée.

Dans l'hypothèse d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Emetteur, l'investisseur pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial, ce montant pouvant même être nul.

Performance de l'indice à la date de constatation finale (11 juillet 2019)

	Performance positive élevée		Performance positive médiane		Performance négative faible		Performance négative élevée	
	Performance finale de l'indice	Performance Retenue de l'indice	Performance finale de l'indice	Performance Retenue de l'indice	Performance finale de l'indice	Performance Retenue de l'indice	Performance finale de l'indice	Performance Retenue de l'indice
	70,00 %	60,00 %	20,00 %	40,00 %	-15,00 %	-15,00 %	-40,00 %	-25,00 %
Remboursement à l'échéance (18 juillet 2019)	160,00 %		140,00 %		85,00 %		75,00 %	
Rendement Annuel Actuariel brut ¹ (frais maximum inclus ²)	7,15 %		4,98 %		-2,76 %		-4,61 %	

¹ Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 21 % + éventuelle cotisation supplémentaire de 4 % sous certaines conditions si l'investisseur est une personne physique résidant en Belgique (sauf modification légale).

² Frais d'entrée de maximum 2 %.

Société Générale (France) **BEL 20 Index**

Emis par Société Générale (France)

Zoom sur l'indice BEL 20®

Lancé en décembre 1990, l'indice BEL 20® est composé des 20 actions les plus liquides cotées sur Euronext Bruxelles, et dont les capitalisations boursières sont parmi les plus importantes. Il est le principal indice d'actions de la Bourse de Bruxelles et a pour objectif de refléter la tendance globale du marché belge des actions. Toutefois, chaque action composant l'indice n'a pas obligatoirement la Bourse de Bruxelles pour place financière de référence: à titre d'exemple, GDF-Suez, représenté dans l'indice depuis 2008.

La composition de l'indice BEL 20® est revue tous les ans et peut être consultée, avec son évolution, sur www.lecho.be. En date du 10 octobre 2012, l'indice comprenait, entre autres, les valeurs suivantes: Anheuser-Busch InBev, Solvay, Belgacom, Colruyt et UCB.

Évolution de l'indice BEL 20®



Source: Bloomberg au 01/10/2012

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT A DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

Principaux risques de Société Générale (France) BEL 20 Index

Risque de crédit

L'investisseur est exposé au risque de crédit de l'Emetteur, Société Générale (France) [rating A (négative) selon S&P et A2 (stable) selon Moody's]. En cas de défaut de l'Emetteur (par ex. faillite), l'investisseur risque de perdre l'intégralité ou une partie de son investissement initial. Une détérioration dans la perception du risque de crédit de l'Emetteur peut avoir un effet négatif sur le cours de Société Générale (France) BEL 20 Index. Plus l'échéance est éloignée, plus l'impact potentiel est important.

Risque de perte partielle en capital

Cet investissement comporte une protection partielle du capital à hauteur de 75 % du capital investi (hors frais¹). Cette protection ne vaut qu'à la date d'échéance. La valeur de remboursement de l'investissement peut donc être inférieure au montant de l'investissement initial.

Risque de rendement

Société Générale (France) BEL 20 Index n'offre pas de rendement fixe à l'échéance. Si la Performance Retenue de l'indice BEL 20® est nulle ou négative (scénario d'évolution adverse de l'indice), l'investisseur ne réalisera pas de rendement positif. Par ailleurs, le rendement actuariel brut de Société Générale (France) BEL 20 Index n'excèdera pas 7,15 % par an (frais d'entrée maximum inclus¹).

Risque de volatilité

L'investisseur doit être conscient que le cours de Société Générale (France) BEL 20 Index peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieur au prix d'émission. En cas de vente anticipée, l'investisseur peut alors subir une perte en capital. D'ici à l'échéance, le cours de Société Générale (France) BEL 20 Index pourra connaître une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché et plus particulièrement de l'évolution du cours de l'indice BEL 20®, des taux d'intérêt et de la perception du risque de crédit de l'Emetteur. Le droit au remboursement de minimum 75 % du capital investi ne vaut qu'à l'échéance.

Risque de liquidité

Ce titre est listé sur la Bourse du Luxembourg. La cotation ne garantit cependant pas le développement d'un marché actif permettant sa négociation. Société Générale (France) en assurera la liquidité en se portant acquéreur sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance devra les vendre au prix déterminé par Société Générale (France) en fonction des paramètres de marché du moment qui pourraient amener à un prix inférieur au capital investi (cf. Risque de volatilité).

¹Frais d'entrée de maximum 2 %.

Caractéristiques techniques

Nom	Société Générale (France) BEL 20 Index
Code ISIN	XS0767918567
Prix d'émission	100 %
Frais et commissions	Frais d'entrée au-dessus du prix d'émission payables à Delta Lloyd Bank <ul style="list-style-type: none"> • < 25 000 EUR: 2,00 % • 25 000 – 49 000 EUR: 1,75 % • 50 000 – 74 000 EUR: 1,50 % • ≥ 75 000 EUR: 1,25 % <p>Commission de distribution Société Générale (France) paiera à Delta Lloyd Bank S.A. une rémunération annuelle dont on peut valablement estimer que le montant maximum sera égal à 0,80 % du montant effectivement placé. Ces frais de distribution et tous les autres frais éventuels facturés par l'Emetteur pour la structuration et le lancement de Société Générale (France) BEL 20 Index sont déjà inclus dans le prix d'émission.</p>
Emetteur	Société Générale (France) [S&P A (négative), Moody's A2 (stable) au 29 octobre 2012]. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'Emetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. Si une de ces notations devait baisser, Delta Lloyd Bank en informera les clients ayant déjà souscrit à cet investissement via www.deltalloydbank.be/fr/cours .
Distributeur	Delta Lloyd Bank S.A.
Devise	EUR
Coupure	1 000 EUR
Période de commercialisation	Du 9 novembre 2012 au 4 janvier 2013 (sauf clôture anticipée)
Date d'émission	11 janvier 2013
Date d'échéance	18 juillet 2019
Date de constatation initiale	11 janvier 2013
Date de constatation finale	11 juillet 2019
Sous-jacent	L'indice BEL 20®
Profil d'investisseur	«Conservative Long Term», «Balanced Long Term», «Growth Long Term», «Full Equity Long Term» pour autant que la proportion maximale à risque «actions» du profil dont fait partie cet investissement soit respectée. Vous trouverez plus d'informations sur ces profils d'investisseur sur www.deltalloydbank.be/fr/mifid . Société Générale (France) BEL 20 Index doit également correspondre à la situation financière de l'investisseur en termes de diversification, de connaissances et d'expériences.
Fiscalité belge	Sauf modifications légales <ul style="list-style-type: none"> • Prélèvement mobilier: 21 % sur la plus-value distribuée à l'échéance. Sur la base de la situation individuelle de chaque investisseur, le prélèvement de ce précompte mobilier pourra s'accompagner de la retenue d'une cotisation supplémentaire de 4 % en cas d'un revenu mobilier supérieur à 20 020 EUR (2012). • Taxe sur Opérations de Bourse (TOB): aucune sur le marché primaire et 0,09 % (Max. 650 EUR) sur le marché secondaire. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur. Il est susceptible d'être modifié ultérieurement.
Revente avant l'échéance	Dans des conditions normales de marché, Société Générale Option Europe fournira un cours indicatif quotidien publié sur www.deltalloydbank.be/cours durant toute la vie de Société Générale (France) BEL 20 Index avec une fourchette Achat/Vente de maximum 1 % par coupure. Pour une transaction Achat/Vente sur le marché secondaire, un montant minimum d'une coupure est requis (1 000 EUR).
Prospectus	Le présent document est à caractère commercial et non à caractère réglementaire. Les «Notes» Société Générale (France) BEL 20 Index émises par Société Générale (France) (Séries 38824/13.1) décrites dans le présent document font l'objet de «Final Terms» (Conditions Définitives datées du 7 novembre 2012 (les «Final Terms»)) dans le cadre du Debt Issuance Programme Prospectus «€125,000,000,000 Debt Instruments Issuance Programme» daté du 20 avril 2012 (tel que complété par les suppléments du 16 mai 2012, du 26 juin 2012, du 13 août 2012, du 11 octobre 2012, du 24 octobre 2012 et du 30 octobre 2012) et approuvé par la CSSF le 20 avril 2012 comme étant conforme à la directive 2003/71/EC. Les investisseurs sont invités à lire l'intégralité des Final Terms et du Prospectus et notamment à se reporter à la rubrique «Risk Factors» du Prospectus et à la Part B point 8 des Final Terms. Le Prospectus, son résumé en français et en néerlandais et les Final Terms sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Delta Lloyd Bank et sur www.deltalloydbank.be . Lors de la publication d'un supplément au programme, Delta Lloyd Bank s'engage à faire paraître un avis sur son site internet. Les porteurs disposent alors d'un droit de retrait courant sur deux jours ouvrés.

Avis important

Delta Lloyd Bank informera les titulaires de Société Générale (France) BEL 20 Index de toute modification importante du profil de risque ou de la valeur de l'investissement.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Evénements exceptionnels affectant les sous-jacents: ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée: afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit. Informations sur les commissions: si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière. Restrictions générales de vente: il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. Agrément: Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Performances sur la base de performances brutes: les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur. Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit: seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur les titres. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboulement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit. Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique: LES TITRES DECRITS AUX PRESENTES QUI SONT DESIGNES COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT A AUCUN MOMENT, ETRE LA PROPRIETE LEGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DEFINI DANS LA REGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSEQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ETATS-UNIS A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA REGULATION S. Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard. Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Avertissement relatif à l'Indice: l'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. Euronext N.V. ou ses filiales détiennent tous les droits de propriété intellectuelle et autres droits de propriété de l'Indice. Euronext N.V. ou ses filiales ne parrainent, ni cautionnent ou ne sont impliqués dans la diffusion et l'offre du produit. Euronext N.V. et ses filiales déclinent toute responsabilité pour toute erreur dans les données sur lesquelles l'Indice est basé, pour toute erreur ou omission dans le calcul et/ou la diffusion de l'Indice, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre. BEL et BEL 20 sont des marques déposées d'Euronext N.V. ou de ses filiales.